HAUTES-PYRÉNÉES MAG



REPORTAGE

PORTRAIT D'AGENT

L'ADAC : LA BOÎTE À **OUTILS DES COMMUNES**

MÉGANE, **CONSEILLÈRE INFO-ÉNERGIE** Une publication de:



SOMMAIRE















Un budget d'investissement historique









L'investissement : un effet levier pour l'économie













Tirage: 125 000 exemplaires - ISSN 2610-2951

Directeur de la publication : Michel Pélieu

Rédaction : Julien Courdesses - Mise en page : Frédéric Metgé Crédit photos: Julien Courdesses, Laurent Gaits, Adobe stock

Ce magazine est également disponible en version numérique sur le site hautespyrenees.fr En couverture:

Chantier de rénovation thermique du bâtiment de la Solidarité Départementale à Tarbes.

Imprimerie: AGIR GRAPHIC - BP 52 207 - 53022 LAVAL

imprimé sur du papier provenant de forêts gérées durablement. Tous les papiers se trient et se recyclent









Ce territoire a besoin de projets

Dans son budget 2022. l'Assemblée départementale a notamment voté un montant d'investissement historique de 75 millions d'euros, pourquoi avoir fait ce choix?

Depuis mon élection à la présidence du Département, j'ai toujours souhaité que le budget de notre collectivité porte une ambition pour l'avenir de ce territoire. Le Département est régulièrement présenté comme le responsable des solidarités sociales. Nos dépenses dans ce secteur sont essentielles mais l'action sociale ne peut pas relancer l'économie à elle seule. Pour développer ce territoire, pour améliorer le cadre de vie de ses habitants, nous avons aussi besoin de projets, nous avons besoin d'investir.

C'est pourquoi, cette année encore, j'ai voulu que le Département porte une politique d'investissement plus dynamique et puissante que jamais, à hauteur de 75 millions d'euros. Ce budget conséquent nous permet de poursuivre le développement d'infrastructures nécessaires à la qualité de vie des habitants et des visiteurs, à l'embellissement de notre territoire et à l'attractivité économique, industrielle, résidentielle et touristique des Hautes-Pyrénées.

Que permettent concrètement les dépenses d'investissement pour le Département ?

Le budget d'investissement permet à notre collectivité de lancer des chantiers importants comme celui du nouveau bâtiment des Archives départementales au centre de Tarbes.

Depuis 2017, nous avons consacré près de 11 M € à la rénovation énergétique de notre parc immobilier, notamment dans les collèges. Enfin, une partie des dépenses est affectée chaque année à des travaux routiers d'entretien et de modernisation indispensables à nos déplacements du quotidien.

Tous ces chantiers commandés par le Département génèrent de l'activité pour de nombreuses entreprises locales et permettent par conséquent le maintien ou la création d'emplois non délocalisables. Une fois achevés, ils contribuent à améliorer notre offre de service pour les habitants des Hautes-Pyrénées. Mais nous soutenons également les investissements portés par les autres acteurs publics.

Le Département est souvent présenté comme le premier partenaire des collectivités locales. Pourquoi ce partenariat est-il si essentiel?

Parce que nous ne sommes pas les seuls porteurs de projets dans les Hautes-Pyrénées. L'action de l'Etat, de la Région, mais aussi des communes et des intercommunalités est indispensable au développement du territoire. D'autant que leurs compétences et domaines d'intervention sont multiples : économie, urbanisme, tourisme, environnement, eau, et assainissement, patrimoine. Nous nous devons d'être auprès d'eux pour pouvoir démultiplier notre capacité d'action.

Nous sommes depuis longtemps un partenaire de premier plan pour les communes et leurs regroupements. Cette année encore, nous avons augmenté nos aides afin de les soutenir dans leurs projets d'aménagement et de développement. Au-delà des subventions, le Département accompagne les élus locaux dans la réalisation de leurs projets, de la définition de la stratégie jusqu'au financement, en passant par l'ingénierie. L'ADAC, l'Agence départementale d'aide aux collectivités, créée à notre initiative, fait pour cela figure de partenaire incontournable. Ce que nous voulons, c'est mettre à disposition les outils pour permettre à chaque collectivité, quelle que soit sa taille, de prendre en main son destin.

Pour avancer, ce territoire a besoin de projets. C'est pourquoi j'en appelle à nos maires et à nos élus locaux pour les encourager à investir malgré les incertitudes. Le Département se tiendra toujours à leurs côtés pour les accompagner.

Michel PÉLIEU

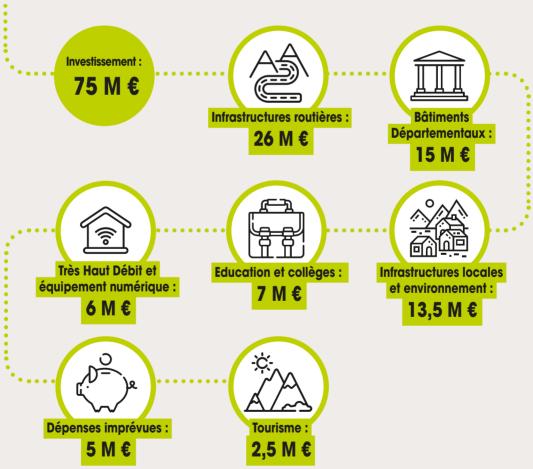
Président du Département des Hautes-Pyrénées



UN BUDGET D'INVESTISSEMENT

HISTORIQUE

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 25 mars 2022, le budget du Département des Hautes-Pyrénées se distingue par un montant inédit de 75 millions d'euros affecté aux dépenses d'investissement qui soutiennent notre économie locale.



L'INVESTISSEMENT : UN EFFET LEVIER POUR L'ÉCONOMIE

Les investissements du Département financent différents travaux de construction, d'aménagement ou de rénovation dans tout le territoire haut-pyrénéen. Ils ont un impact direct sur la valeur du patrimoine départemental et le développement des services à la population.

INVESTIR POUR CRÉER DE L'EMPLOI





Les chantiers lancés ou soutenus par le Département génèrent directement de l'activité économique en confiant des marchés aux entreprises locales. Ils permettent ainsi la création et le maintien d'emplois dans le territoire.

INVESTIR POUR DYNAMISER LE TERRITOIRE





Au-delà des projets qu'il porte, le Département apporte son soutien à ceux des collectivités. Une fois achevés, ces projets permettent la mise en place de nouveaux services et infrastructures. Ils améliorent le cadre de vie et renforcent l'attractivité du territoire.

63 % des dépenses d'investissement du Département sont réalisées auprès d'entreprises locales.

En consacrant 16 M € au soutien des projets portés par les communes et leurs regroupements, le Département contribue à la création d'un montant de travaux 4 à 6 fois supérieur. Une contribution qui bénéficie à la vitalité de l'économie locale.

Les financements dédiés aux projets des collectivités :

Fonds d'Aménagement Rural (FAR) Fonds Tourisme

Fonds de Développement Territorial

Fonds eau potable et assainissement Fonds de Dynamisation des communes urbaines



TRANSFORMER LE QUOTIDIEN

Hèches

Chez Rozenn : Réhabilitation du dernier commerce de première nécessité

- → 60 000 € de subventions Commune de Hèches
- → Création d'une épicerie et d'un caférestaurant de 60 places
- → Une offre de service renforcée sur la commune.



Trie-sur-Baïse

Un couvoir pour la Poule noire d'Astarac-Bigorre

- → 20 000 € de subventions Communauté de communes du Pays de Trie et du Magnoac
- → Un outil indispensable pour sécuriser la filière et renforcer la sécurité sanitaire.
- → Une production multipliée par deux dans les 3 prochaines années.



Galan

Un point d'accueil numérique au cœur de la commune

- → 37 000 € de subventions Commune de Galan
- → Aménagement d'un espace public numérique de proximité, d'un relais d'informations touristiques et de permanences logement et gendarmerie.
- → Un bâtiment rénové et un accès à de multiples services au centre de la commune.



Les investissements du Département financent différents types de travaux, d'aménagement ou de rénovation dans tout le territoire haut-pyrénéen. Ils ont un impact direct sur la valeur du patrimoine départemental et le développement des services à la population.

Argelès-Gazost

Jean Bourdette : Regroupement des écoles maternelles et élémentaires

- → **400 000 €** de subventions Communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves
- → Près de 300 élèves réunis sur un même site
- → Des locaux remis à neuf et adaptés aux activités scolaires et périscolaires.



Gembrie

Maison Dutrey: Une résidence inter-générations

- → 217 000 € de subventions Commune de Gembrie
- → Création de 5 logements pour personnes âgées valides et 2 logements réservés à de jeunes couples.
- → Favorise la mixité entre les générations et répond aux difficultés d'isolement des personnes âgées grâce à l'aménagement d'espaces communs.



Ibos

Le centre-bourg revitalisé

- → 167 000 € de subventions Commune d'Ibos
- → Un commerce de proximité maintenu. 10 logements à loyer modérés créés.
- → Un centre de village dynamisé. Le cadre de vie amélioré.



L'ADAC:

DES COLLE

Créée à l'initiative du Département. l'Agence **Départementale** d'Accompagnement des Collectivités (ADAC) soutient les élus locaux en leur fournissant une assistance juridique et technique. Près de 410 communes des Hautes-Pvrénées adhèrent aujourd'hui à cette structure.

« Le Google des maires ». Voici les mots que Michel Pélieu, Président du Département, avait choisi pour présenter l'ADAC lors de sa création en 2012. Derrière la formule, une idée simple : créer une structure capable de fournir aux élus locaux une aide juridique et administrative, mais aussi une assistance à maitrise d'ouvrage pour leurs projets d'aménagement et de construction.

« L'accumulation des normes et des procédures règlementaires a rendu les missions des communes beaucoup plus complexes, explique Laure Michaut, Directrice

de l'ADAC. Dans nos villages, mais c'est aussi valable parfois dans de plus grandes villes, certains élus se sentent vite isolés ou en manque de moyens face à toutes les démarches à effectuer. Aujourd'hui le maire « idéal » doit être à la fois juriste, ingénieur, urbaniste, travailleur social ou encore diplomate. »

A l'ADAC, les dossiers à traiter sont à l'image du quotidien des élus et de la diversité de leurs tâches. Comment mettre à disposition un bâtiment communal pour des évènements ? Comment réagir et qui contacter face à un dépôt de déchets sauvages? Que faire d'une concession funéraire en état d'abandon? « L'assistance juridique que nous fournissons touche tous les sujets, explique Bénédicte Dubosc, coordinatrice du pôle juridique. Certaines demandes peuvent être réglées en un coup de téléphone, d'autres nous prennent plus de temps. Nous suivons également les évolutions des textes de loi. Savoir rendre la législation accessible aux élus, c'est essentiel. »

UN ACCOMPAGNEMENT SUR-MESURE

Au-delà de l'assistance juridique





1,5 € PAR AN ET PAR HABITANT

C'est le coût des frais d'adhésion à l'ADAC pour une commune. Pour ce montant, les petites collectivités, et même les plus grandes, bénéficient d'un accompagnement sur-mesure pour réaliser leurs projets.

et administrative, l'ADAC apporte son soutien aux maires et présidents d'intercommunalités dans leurs projets de travaux et d'aménagement. Là aussi, l'expertise de l'agence intervient sur tous les types de chantiers, de la réfection d'un trottoir à la construction d'une école.

« Dernièrement nous avons accompagné une commune qui souhaitait déplacer l'ensemble de ses services administratifs dans un nouveau bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite, détaille Régis Rosato, Directeur-adjoint et responsable du pôle Appel à Maîtrise d'ouvrage. La procédure reste toujours la même. Un maire nous contacte parce qu'il souhaite être accompagné pour mener à bien la réalisation d'un projet. Les agents de l'ADAC lui fournissent un dossier complet d'aide à la décision comprenant notamment un programme prévisionnel du chantier et une estimation financière de l'opération. Aménagements et équipements publics, travaux de voirie, eau et assainissement, tous les dossiers sont construits sur-mesure se-lon les attentes de l'élu. »

Lors de sa création, près de 150 communes avaient décidé d'adhérer à l'ADAC. Aujourd'hui l'agence réunit 410 communes sur les 469 que comptent les Hautes-Pyrénées. 8 intercommunalités sur 9 sont également membres de l'agence, devenue désormais un partenaire incontournable pour les collectivités locales. En 2021, près de 380 dossiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage et 700 dossiers juridiques ont été pris en charge par les services de l'ADAC.

« Nous sommes là pour accompagner, conclut Laure Michaut, mais jamais pour forcer des élus qui restent les seuls arbitres de leurs projets. L'économie du territoire dépend aussi de leur dynamisme. A chaque projet, ce sont des entreprises locales qui développent leur activité. L'ADAC ne vend rien, nous apportons des solutions et du conseil. Nous aidons nos maires à porter leurs projets et à mettre en valeur leur commune. »

LE DÉPARTEMENT : PREMIER PARTENAIRE DES COMMUNES



BERNARD SOUBERBIELLE, MAIRE DE BETPOUEY

« Le Département est un partenaire de premier plan qui se distingue d'abord par sa proximité avec les communes. Il agit et se montre présent dans tout le territoire. On sait que l'on pourra toujours joindre un Conseiller départemental facilement. L'accompagnement est réel, aussi bien sur le plan humain que financier. Tous les chantiers lancés par la commune ont ainsi bénéficié de l'expertise de l'ADAC. Les aides du FAR (Fonds d'Aménagement Rural) sont précieuses et permettent de financer une grande variété de projets. Et puis le Département, c'est aussi des compétences essentielles à la vie d'un village : l'accompagnement des personnes âgées, l'entretien des routes. les services d'incendie et de secours... »



ANNE-MARIE BRUZEAUD-SOUCAZE, MAIRE DE BONNEFONT

«Pour les communes le Département est un interlocuteur essentiel. Un partenaire rapide, réactif et efficace. Depuis plus de 10 ans, des investissements structurants ont été conduits à Bonnefont avec la recherche constante d'une amélioration durable de la qualité de vie du village : réalisation du réseau d'assainissement, construction d'une station d'épuration, embellissement du cœur de village, restructuration de l'agence postale communale pour le maintien d'un service de proximité, rénovation et mise en accessibilité de la Maison des Loisirs et de la convivialité, création d'un espace « Livres et lettres » en partenariat avec la Médiathèque départementale. Autant de projets qui contribuent à la vitalité de la commune et qui ont été soutenus par le Département et ses différents services. »



BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX :



Le Département a lancé un vaste programme de réhabilitation thermique de ses bâtiments afin de réduire sa facture énergétique. D'ici 2024, près de 11 millions d'euros auront été engagés dans des travaux de rénovation sur 10 bâtiments, dont 6 collèges.

LA RÉNOVATION THERMIQUE **EN CHIFFRES:**

- → Près de 11 millions d'euros consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments départementaux depuis 2017.
- → Plus d'un tiers d'économies d'énergie réalisés dans les bâtiments déjà rénovés.
- → **50 % d'économies** pour les bâtiments les plus énergivores.
- → 6 collèges rénovés d'ici 2024.
- → 7 collèges et 5 centres d'exploitation des routes éguipés en panneaux photovoltaïques d'ici la fin de l'année 2023.

RÉNOV'OCCITANIE: LE GUICHET DES PARTICULIERS

Le guichet Renov'Occitanie s'adresse à tous les foyers hauts-pyrénéens souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique de leur logement. Ce dispositif, mené en partenariat avec la Région et les intercommunalités, propose aux particuliers un accompagnement complet, de l'information de premier niveau à la réalisation des travaux, avec des conseils. un audit, un plan de financement, l'analyse des devis et le suivi du chantier.

Contact : 05 31 74 36 65 (du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h).





Géré en partenariat avec la Région et les intercommunalités, le guichet Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées accompagne gratuitement les particuliers souhaitant s'engager dans un projet de rénovation énergétique de leur logement. Mégane fait partie de l'équipe des quatre conseillers info-énergie du Département. Elle répond à nos questions :

En quoi consiste votre métier?

Nous accompagnons les particuliers dans la conception de leur projet de rénovation énergétique, à la fois sur le plan technique et financier. Notre métier demande d'abord une grande capacité d'écoute. Beaucoup de personnes veulent lancer des travaux de rénovation chez elles mais sont souvent démunies face aux complexités administratives ou au démarchage abusif. Nous voulons d'abord construire une relation de confiance pour simplifier l'élaboration de leur projet et les orienter vers les meilleures solutions techniques. En 2021, nous avons ainsi traités plus de 3 300 demandes.

Quelles sont les questions que vous rencontrez le plus fréquemment et quelles sont les réponses que vous apportez ?

Les particuliers nous contactent principalement dans le but de réduire leur facture de chauffage. Les questions sur les aides financières sont aussi régulièrement posées. Pour les aider nous dressons d'abord avec eux un état des lieux complet de leur logement puis leur expliquons quel type de projet serait le mieux adapté pour baisser la dépense énergétique de l'habitation. Il est souvent plus intéressant de refaire une isolation que de changer de système de chauffage. Dans tous les cas, la décision finale appartient toujours à l'usager. Pour

les projets susceptibles de générer plus de 40% d'économies d'énergies, nous pouvons organiser un audit plus précis du logement moyennant un reste à charge de 90 € pour le particulier.

Comment peut-on vous contacter?

« Nous sommes joignables par téléphone du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h (voir encadré ci-dessous). Nous mettons également en place des permanences sur rendez-vous dans toutes les intercommunalités du département. Nous sommes également présents auprès des professionnels du bâtiment pour les mobiliser sur les enjeux de la rénovation énergétique. Dans le même esprit, nous avons organisé en début d'hiver des soirées gratuites ouvertes au public dans les intercommunalités pour visualiser l'efficacité énergétique des bâtiments à l'aide d'une caméra thermique. •

POUR CONTACTER UN CONSEILLER RÉNOV'OCCITANIE HAUTES-PYRÉNÉES :

Par téléphone au 05 31 74 36 65. Du lundi au jeudi de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.Sur hautespyrenees.fr via le formulaire en ligne



#hautespyrenees #hautespyreneesledepartement #behapy



L'ACTU **SUR NOS** RÉSEAUX

















Groupe Nos territoires en commun

LE DÉPARTEMENT CONTRIBUTEUR

DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Membre de la commission des finances, notre groupe a travaillé à l'élaboration du budget 2022.

Nous l'avons voté car c'est un budget ambitieux avec un investissement de 75 millions d'euros qui a la volonté de poursuivre l'attractivité et le développement de notre territoire.

Pour cela, les politiques territoriales sont un geste fort, en faveur des collectivités mais aussi nos concitoyens et les entrepreneurs locaux car, par ces politiques volontaristes, et ces 11 millions de subventions territoriales, ce sont 85 millions de travaux qui ont été générés ces trois dernières années, permettant de maintenir l'emploi local, tout en conservant le bien vivre ensemble de nos territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux; par le soutien à des projets structurants mais aussi le maintien en bon état de l'existant, comme par exemple l'entretien de la voirie communale.

Personne n'est oublié. Les communes rurales de moins de 2 000 habitants sont aidées par le biais du Fonds d'Aménagement Rural qui représente 7,2 millions; augmenté l'an passé et maintenu cette année au même niveau (avec une aide complémentaire de 5 % dédiée à la fibre). Les communes plus urbaines sont soutenues par « le développement territorial et la dynamisation des communes urbaines », dispositif qui représente 3,8 millions d'euros et permet également des aménagements qualitatifs et de portée intercommunale pour des espaces publics et multi-activités.

Ces projets sont créateurs d'emplois et de cohésion tant sociale que territoriale.

Vos Conseillers départementaux : David LARRAZABAL et Laurence ANCIEN - Tarbes 3 Geneviève QUERTAIMONT et Jean-Michel SÉGNERÉ - Moyen Adour

Groupe Passionnément Hautes-Pyrénées radicalement solidaires

L'INVESTISSEMENT SOCIAL ET TERRITORIAL :

PARTOUT ET POUR TOUS

Quand on a la passion du territoire chevillée au corps, on agit concrètement pour son développement, son attractivité et son rayonnement.

Dans un contexte de crises, notre ambition est de permettre à chaque Haut-Pyrénéen d'avoir une activité, un emploi, de meilleurs équipements et services de proximité, ainsi que des offres sociales, culturelles, associatives et sportives favorisant le bien-vivre ensemble.

C'est pourquoi, nous avons bâti et voté un budget départemental volontariste, ambitieux et prudent dans sa gestion.

En consacrant 168 millions d'euros à l'action sociale, l'accompagnement des plus fragiles reste notre priorité. Faire vivre le territoire c'est aussi préparer l'avenir en investissant directement dans la rénovation des collèges, l'amélioration du réseau routier, la reconstruction des Archives départementales... Nous soutenons aussi les autres collectivités dans des projets structurants (bâ-

••••••

Groupe Socialistes et Apparentés

MOBILISÉS POUR L'ATTRACTIVITÉ

DES HAUTES-PYRÉNÉES

Le Département agit au quotidien en faveur du dynamisme économique local en initiant de multiples chantiers, le budget 2022 consacrant plus de 75 M€ à ces projets d'investissement. Autant de commandes publiques et d'actions structurantes qui permettent de renforcer l'attractivité de nos territoires, pour tous et partout, tout en participant à leur dynamisme économique et au développement de l'emploi local.

Elément essentiel du développement économique, social et environnemental départemental, l'activité touristique représente plus du tiers des revenus du territoire. Sous l'égide de Maryse BEYRIÉ, Vice-Présidente en charge du Tourisme et des Relations Transfrontalières, le Département a ainsi mis en place une multitude d'actions, en coopération avec des partenaires comme Hautes-Pyrénées Tourisme Environnement (HPTE). C'est le cas par exemple des carnets de voyage « Pyrénées Road Trip », du soutien aux projets de rénovation des meublés touristiques, ou de l'enveloppe « Pôles Touristiques » qui accompagne financièrement des projets conçus localement. Sans oublier la coopération transfrontalière avec l'Espagne afin de créer une destination Pyrénées visible à l'international, et permettre au plus grand nombre de vivre l'expérience des Hautes-Pyrénées.

Une politique volontariste de plus en plus reconnue, et une dynamique qui se renforcera au cours de la période à venir en faveur de l'attractivité de nos territoires et de la création locale d'emplois.

Vos Conseillers départementaux :

Joëlle ABADIE - Vallée de l'Arros et des Baïses

Maryse BEYRIÉ - Neste-Aure-Louron

Yannick BOUBÉE et Geneviève ISSON - Aureilhan

timents publics, écoles, logements, rénovations thermique et énergétique, ...). Avec 75 millions d'euros d'investissements, le Département entreprend, crée de l'activité pour les entreprises et artisans, et participe à la relance économique et touristique.

En tant que groupe de la majorité, nous nous félicitons que ce budget ait été voté à l'unanimité, signe d'un projet cohérent et équilibré entre les territoires. Cette vision partagée replace l'action politique à sa juste place : le service de l'intérêt général.

Vos Conseillers départementaux :

Louis ARMARY, Marc BÉGORRE, Pierre BRAU-NOGUÉ, Maryse CARRÈRE, Nicole DARRIEUTORT, Nicolas DATAS-TAPIE, Evelyne LABORDE, Isabelle LAFOURCADE, Laurent LAGES (Président), Monique LAMON, Thierry LAVIT, Michel PÉLIEU, Pascale PÉRALDI, Stéphane PEYRAS, Marie PLANE, Bernard POUBLAN, Marie-Françoise PRUGENT, Frédéric RÉ, Véronique THIRAULT, Bernard VERDIER

Groupe Communiste

Chers Concitoyennes, chers Concitoyens,

Depuis les lois de décentralisation de 1982, le Département est devenu une collectivité dont l'exécutif est dirigé par un Président, et non plus par le Préfet. Cette profonde modification permet aux élus et au Président d'être au plus près des habitants, de faire mieux comprendre les difficultés rencontrées par les maires et les élus de terrain.

Alors que cette décentralisation reposait sur l'autonomie budgétaire et fiscale, depuis des années, elle est malmenée par les différents gouvernements qui ont imposé un encadrement budgétaire parfois insupportable.

Malgré ces restrictions, le Département a choisi de continuer à aider les communes dans plusieurs domaines : eau potable, assainissement, environnement, tourisme, équipements, culture, sport...

Sur les trois dernières années, ce sont 10,6 M€ de subventions allouées aux projets des communes et 85,2 M€ de travaux générés sur l'ensemble du département.

Sur notre canton, durant la dernière mandature 2015-2020, il a été attribué un montant de subventions de 3 234 680 €. Une somme importante qui a permis différentes réalisations et en conséquence une activité soutenue.

Or, Monsieur Macron venant d'être réélu, il prévoit de serrer la ceinture encore plus aux collectivités et prévoit 10 milliards d'économie sur leur dos. Ce serait encore un grave coup porté à l'économie locale.

Souhaitons donc qu'à l'issue des élections législatives, une autre majorité de gauche unie émerge des urnes et qu'enfin une politique humaine, sociale et solidaire se mette en place, nous y prendrons toute notre place.

Vos Conseillers départementaux :

Jean BURON - Vice-Président des routes et des transports, Andrée SOUQUET

Groupe Progrès & Solidarité

OUI À UN BUDGET

D'INVESTISSEMENT CONSÉQUENT

Nous soutenons pleinement la politique du Département en matière d'investissement. En effet, lors de l'adoption du budget le 25 mars dernier, le budget alloué à l'investissement voté par le Département a été de 75 millions d'euros, le plus élevé de l'histoire de la collectivité

Ces dépenses d'investissement financent les travaux de construction, d'aménagement, de rénovation et génèrent de l'activité économique sous la forme de marchés confiés aux entreprises locales.

Nous veillerons à ce que la clause d'insertion sociale intégrée à ces marchés publics soit respectée. Ces clauses imposent aux entreprises qui obtiennent les marchés d'embaucher des personnes éloignées de l'emploi telles que les bénéficiaires du RSA.

Nous ne pouvons qu'être en accord avec une mesure qui soutient les entreprises du département et l'emploi.

Vos Conseillers départementaux :





Virginie SIANI-WEMBOU et Frédéric LAVAL -Tarbes 1





Andrée DOUBRERE et Gilles CRASPAY -Tarbes 2

